**11e journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions**
**Parvis des Droits de l'Homme - Place de la République à Lille**
**Mardi 10 mai 2016**

**Discours de Sophie Elizéon,**
**préfète déléguée pour l'égalité des chances**
**auprès du préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet du Nord**

Madame l'adjointe au maire de Lille chargée des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations,
Mesdames et Messieurs les élu-es,
Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents d'associations,
Madame la trésorière de l'association LIL KREYOL, représentant le collectif du 10 mai,
Mesdames, Messieurs

Il y a quinze ans, le 10 mai 2001, au terme d'un processus législatif long de plusieurs années, les parlementaires adoptaient à l'unanimité une proposition de loi affirmant :
– le cadre d'une commémoration de l'abolition de l'esclavage en France,
– la nécessité de connaître l'histoire afin d'en préserver les sources et les patrimoines,
– la nécessaire inscription de la traite négrière et de l'esclavage colonial au nombre des crimes contre l'humanité.
Je tiens premièrement à insister sur un point : celui de l'unanimité du corps législatif à adopter cette proposition de loi.

Je souhaite ensuite, en quelques mots, éclairer le choix du 10 mai comme journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions à la lumière de l'histoire et de ce 10 mai 2016.
C'est en effet le 10 mai 1802, que Louis Delgrès choisit d'entrer en résistance contre les troupes envoyées par Bonaparte pour rétablir l'esclavage, faisant à cette occasion afficher sur les murs de Basse-Terre sa déclaration intitulée « Le dernier cri de l'innocence et du désespoir ».

Au-delà de Delgrès, nous pouvons le dire avec fierté, la République française est, dès son origine, incompatible avec l'esclavage. Car c'est bien le refus de l'infâme et de l'inhumain qui a conduit le 4 février 1794 à l'abolition de l'esclavage dans toutes les colonies françaises par la Convention. Pour autant la République et ses enfants, auront encore combattre après cette date pour faire valoir ces valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui sont notre patrimoine commun. Parmi les combattantes et les combattants de la liberté, il y a les anonymes et il y a celles et ceux dont l'action a marqué les mémoires.

Je veux parler de la mulâtresse Solitude, figure emblématique de la résistance des esclaves en Guadeloupe. Ou encore de Elie et des oreilles coupées, dont la révolte à St Leu en 1811 sera effacée de l'histoire de La Réunion pendant deux cents ans. Sans oublier, bien entendu, Victor Schoelcher à qui nous devons l'abolition définitive de l'esclavage le 27 avril 1848, sous la Deuxième République.

Si j'ai voulu citer sur ces trois noms, c'est pour faire œuvre de mémoire bien sûr, mais c'est aussi pour redire que l'histoire des esclavages, de la traite et de leurs abolitions c'est notre histoire, c'est l'Histoire de France. Celle qui a érigé l'égalité comme principe fondateur de notre République.

Et en ce 10 mai 2016, il nous appartient de nous inspirer de nos ancêtres, qu'ils et elles aient été libres ou réduits en esclavage, en luttant partout où cela est nécessaire contre la barbarie et l'obscurantisme. Barbarie et obscurantisme institués hier par le code noir et prônes aujourd'hui par celles et ceux qui se font les esclaves des extrémismes. Tous les extrémismes.
Cette réalité appelle notre vigilance, au quotidien. C'est un rappel pour que notre attention ne faiblisse pas. C'est un rappel pour que nous regardions chez l'autre, non pas ce qui le différencie de nous, mais bien ce que nous partageons avec lui.

Condorcet, esprit brillant, disait « Mes Amis, quoique je ne sois pas de la même couleur que vous, je vous ai toujours regardés comme mes frères ».
C'est le sens du mot fraternité et c'est la condition sur laquelle repose la cohésion sociale, cette capacité à vivre et agir ensemble, pour laquelle nous œuvrons, chacune et chacun d'entre-nous dans notre vie professionnelle et personnelle.

Ainsi, bien plus qu'une journée de commémoration, ce 10 mai, qui par ailleurs s'inscrit dans le cadre du mois des mémoires voulu par le comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, célèbre les valeurs fondamentales de notre République et de la France que nous aimons, respectons et défendons.

Cela prouve aussi, s'il en était besoin, combien commémorer aujourd'hui l'abolition de la traite et de l'esclavage, c'est refuser l'oubli mais aussi affirmer une volonté.

La volonté d'une France une et indivisible, rassemblée autour de sa devise que nous faisons vivre collectivement : « Liberté, Égalité, Fraternité » !

Je vous remercie.